

**Objet : Motion du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche contre l'expérimentation de cultures transgéniques plein champs sur son territoire.**

Compte tenu :

- de la grande qualité de la majorité des productions agricoles du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche ;
- des processus de marquage Parc, et des autres identifications en cours d'élaboration ;
- des assurances et de la traçabilité que sont en droit d'attendre les consommateurs concernant des productions issues d'un Parc Naturel Régional classé par décret du Premier Ministre ;
- des informations concernant d'éventuels démarchages individuels en vue d'implanter des parcelles expérimentales dans des communes du Parc ;

et étant donné :

- l'état de la recherche concernant les OGM ;
- l'absence de garanties concernant d'éventuels risques sanitaires et écotoxicologiques ;
- un éventuel risque de transfert de gènes sur des plantes adventices sauvages du Parc ;

Les élus du Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, réunis le 10 juillet 2002 à Montpezat-sous-Bauzon, manifestent leur opposition à l'expérimentation de cultures d'organismes génétiquement modifiés en plein champs dans le Parc et se prononcent contre les cultures d'organismes génétiquement modifiés en milieu ouvert sur son territoire.

Motion adoptée à la majorité des présents et représentés moins quatre abstentions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Henri BELLEVILLE